

Procès du drame de Sospel

La partie civile veut faire citer Jacques Toubon

Le procès du drame de Sospel qui s'ouvrira le 17 décembre prochain devant la cour d'assises des Alpes Maritimes, pourrait voir la comparution de l'ancien Garde des Sceaux, M. Jacques Toubon. Après avoir obtenu, en leur d'appel, l'annulation du non lieu prononcé en faveur de Christian Carencu, le policier de l'ex-PAF auteur présumé des coups de feu qui ont tué le petit Todor Bogdanovic (8 ans), lors d'un contrôle de clandestins à la frontière franco-italienne en août 1995, M. Sylvain Pont, qui défend les intérêts de la famille Bogdanovic vient d'adresser au Procureur de la République une demande de citation à comparaître concernant l'ancien Garde des Sceaux.

M. Pont souhaite que M. Toubon puisse éclairer la cour sur les raisons qui l'ont poussé à déclarer pendant l'instruction de l'affaire : "Nous n'avons pas le sentiment qu'il s'agit là de ce qu'on appelle une bavure, c'est un travail qui a été fait par ces policiers normalement".

"Effets pervers"

Pour l'avocat niçois, cette intervention du Garde des Sceaux de l'époque constitue, en effet, "une pression inadmissible vis-à-vis de l'opinion publique, des avocats et des magistrats".

Cette affaire ayant été renvoyée, non sans difficulté devant la cour d'assises, indique-t-il, il serait contraire aux lois de notre pays que les

effets pervers de la prise de position de M. Toubon perdurent et que l'ombre de l'ancien Garde des Sceaux couvre et altère la sérénité des débats judiciaires".

Fidèle à la ligne de conduite adoptée depuis son entrée dans le dossier, M. Pont précise que sa demande ne s'inscrit "nullement dans le cadre d'une défense de rupture et encore moins dans une logique politique. Je ne souhaite, affirme-t-il, que défendre utilement la mémoire du petit Todor et m'assurer que la justice pourra en toute objectivité s'interroger sur les conditions d'utilisation d'une arme par un fonctionnaire de police dans un état de droit".

Une réflexion qui pourrait également permettre, selon l'avocat, de "dénoncer certaines conditions de travail à l'origine de dysfonctionnements graves dont l'affaire de Sospel est l'illustration parfaite".

Sans préjuger de la suite qui sera donnée à la requête de l'avocat de la famille Bogdanovic, la partie civile continue de fourbir ses armes.

A quelques jours de l'ouverture du procès, la Ligue des droits de l'homme, le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), la Cimade et l'Association France Terre d'Asile, se sont déjà constitués et l'on s'attend à ce qu'Amnesty International fasse de même avant le 17 décembre.

Ph. D.

NICE MATIN 9/12/98